

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Document 1030 – 01/03/2023

Descriptif

Objet	:	Extension du Cycle d'orientation du SECHERON Création de salles sèches en surélévation des salles de gym du CO SECHERON
Forme de mise en concurrence	:	Appel d'offres
Type de procédure	:	Ouverte
Mandat	:	Architecte pour les phases SIA 41-51-52-53 Le montant estimé des travaux donnant droit aux honoraires est d'environ CHF 6'500'000.- HT
Date de publication dans la FAO	:	1 mars 2023
Délai de rendu	:	19 avril 2023
Adjudicateur	:	Département des Infrastructures (DI), Office cantonal des bâtiments, Bd Saint-Georges 16, Case postale 32, 1211 Genève 8
Organisateur	:	idem
Inscription	:	Aucun émolument ni frais de dossier
Simap	:	No de publication : 1319407 Documents téléchargeables sur Simap
Communauté de soumissionnaires	:	Pas admise
Sous-traitance	:	Pas admise
Groupe d'évaluation	:	Laurent SECHAUD, DI, OCBA, Chef de projets Pedro BARRIO, DI, OCBA, Architecte Sandra BOZON, DI, OCBA, Spécialiste marchés publics David Marchi, DIP, Chef de secteur bâtiments, Architecte Yves Janet, Architecture Yves Janet Sàrl, expert indépendant Suppléants Luis Amella, DI OCBA, Architecte, Chef de projets Tam Linh Chau, DI, OCBA Architecte Joanie Goulet, DIP, Architecte
Critères d'adjudication	:	Compréhension de la problématique 35 % Références du candidat 15 % Organisation du candidat 15 % Qualité économique globale de l'offre 30 % <ul style="list-style-type: none">• prix• crédibilité du prix (heures, tarifs...) Formation dispensée par le candidat 5 % TOTAL 100 %
Indemnités	:	Aucune

**Commentaires techniques sur
la base des documents
publiés et des bases légales et
réglementaires applicables
dans le cas d'espèce**

- Qualités de l'appel d'offres** : Appel d'offres correspondant aux documents A1 et B1
- Remarques sur l'appel d'offres** : Suite à l'intervention de la CCAO certains points administratifs de l'appel d'offres ont été corrigés.
- La CCAO regrette que le DI ait choisi une procédure en deux temps. L'autorisation à participer du bureau auteur des phases jusqu'à l'autorisation de construire est TRES problématique et pas admissible du point de vue de la CCAO.

Avis de la CCAO



Distribution : Aux membres des membres

Département des Infrastructures (DI), Office cantonal des bâtiments, Bd Saint-Georges 16,
Case postale 32, 1211 Genève 8